

Association Havraise d'Accueil des Marins

NANNY
DONSÖ
IMO 921139

Bulletin N° 23 1er semestre 2009

EDITO

Lorsque nous avons décidé du contenu de ce bulletin, j'avais donné comme titre à ce sujet « La Commission Portuaire : l'arlésienne ? » J'avais tort !!! Depuis 8 ans, nous parlions de ce Conseil Portuaire de Bien Etre.

Après avoir changé de nom – il est devenu Commission Portuaire – la voici enfin. Depuis le début du mois de Juin, elle est constituée. Elle est définie par l'arrêté N° 64/2009 portant nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer du grand port maritime du Havre. Elle comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant des groupes suivants :

Organisations syndicales des gens de mer, autorité portuaire (GPMH), opérateurs et agents maritimes, collectivités locales (sauf Codah), autorités administratives, personnalités qualifiées, union sociale maritime, soit au total 22 personnes.

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction départementale des affaires maritimes. Le secrétariat général de la préfecture de la Seine Maritime, le directeur inter départemental des affaires maritimes de la Seine Maritime et de l'Eure sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Lors de sa première réunion la commission adoptera son règlement intérieur et désignera son bureau. Elle se réunira en assemblée plénière au moins une fois par an.

A un moment où les grandes associations d'accueil se rapprochent d'une gouvernance marchande, l'arrivée de la commission permettra d'élargir les services offerts aux marins et permettra aux associations de retrouver leur âme d'accueillant qu'elles ont un peu perdu en route. Bienvenue à la Commission Portuaire !!!



Association Havraise d'Accueil des Marins

44 rue Voltaire 76600 LE HAVRE

www.seamensclub.fr

Ont collaboré à ce numéro :

Roger STERVINO – Roger GUILLOU – Ronan DOLAIN
Jean-Claude DUTREUTRE – Guy PASQUIER

Crédit photos :

Hélène DAVID – Ronan DOLAIN – Pilotage Le Havre

REGARDS SUR LE PREMIER SEMESTRE

Le club a été très actif au cours de ce premier semestre et sa fréquentation est restée importante, dans le prolongement de l'année 2008, année record avec 12 248 marins accueillis. Pour soutenir ces activités, le conseil d'administration s'est réuni 2 fois, le 4 février et le 24 avril.

Conseil d'administration

Le 4 février l'objet de la réunion était de préparer la prochaine assemblée générale (fixée au 11 mars), de constater les résultats de 2008, de faire le point sur les questions d'actualité (problème des subventions et du financement du contrat emploi service, questions relatives aux téléphones, mise en place de la commission portuaire de bien être au Havre) et de préparer 2009 (exposition de portraits de marins, bulletins à prévoir, etc...).

Le 24 avril la réunion avait pour seul objet de débattre sur la communication entre les différents partenaires concernés par le fonctionnement du foyer. Il a finalement été décidé de mettre en place un groupe restreint chargé d'organiser une ou plusieurs réunions de travail afin de mettre à plat les différents problèmes qui se posent et de proposer des solutions en accord avec les différents intervenants. Une première réunion s'est tenue le 14 juin dont le compte rendu a été remis au président Roger Guillou.

Assemblée générale

Elle s'est tenue le 11 mars. 60 membres de l'association (sur 107 inscrits) étaient présents ou représentés. Le rapport moral a rendu compte en particulier de la fréquentation record du club en 2008, des réunions du conseil d'administration, de la sortie de 2 bulletins, des problèmes relatifs aux téléphones sur le port et au foyer et des difficultés rencontrées pour l'entretien des véhicules.

Le rapport financier présentant les comptes de 2008 a fait ressortir un solde positif de 3 124 Euros.

Le conseil d'administration a été réélu. Il compte 16 membres, 2 sortants : A Descol et P Leboulanger et 1 entrant : R Stervinou

Le président Roger Guillou a fait le point sur la création et la mise en place de la commission portuaire de bien être du port du Havre. Il a également fait part des problèmes d'accès qui se posent pour accueillir et visiter les marins dans l'enceinte des terminaux.

L'assemblée générale a été suivie d'une AG extraordinaire proposant de modifier l'intitulé de l'association, actuellement « Association Havraise des Amis des Marins » qui deviendrait « Association Havraise d'Accueil des Marins ». Cette proposition a été adoptée. Elle s'inscrit dans la ligne de ce qu'ont fait d'autres associations, dont la FAAM.

Contrat emploi service

Le contrat de notre salarié est arrivé à son terme début juin. Compte tenu de l'impossibilité d'obtenir un nouveau contrat de ce type et de nos moyens financiers limités, il a été décidé de recruter en CDD pour 6 mois, à plein temps (35 heures), un collaborateur qui participerait à la conduite des véhicules et à l'accueil, en liaison avec V. Michot. Le recrutement est en cours.

Communication extérieure

Une exposition de portraits de marins de passage au club, de nationalité multiple, réalisés par Noémi Pujol (une quarantaine de peintures) a été présentée à l'hôtel des gens de mer du 2 au 28 février. Cette exposition a connu un grand succès.

Enfin, Roger Guillou a présenté les activités de l'association à plusieurs occasions et en particulier le 18 mars, en compagnie de Jean-Pierre Bellec, pilote du Havre, lors d'une rencontre organisée au « Relais d'Alsace » par M. P. Tesseire, élu municipal.

CONVENTION DU TRAVAIL MARITIME



L'OIT/BIT de Genève, organisme de l'ONU pour les questions du droit du travail, a adopté en Février 2006 un texte, la Convention du Travail Maritime, qui aura des répercussions pour tous les marins du monde entier.

Cette convention est soumise aux états pour être ratifiée. Des pays comme la Norvège, et d'autres abritant les pavillons de complaisance (Panama, par exemple), ont commencé à le faire; chaque pays de l'Union Européenne va bientôt s'exécuter.

Nul doute que cette convention s'appliquera dans les années à venir : elle entrera en vigueur 12 mois après la ratification par 30 états membres de l'OIT représentant au moins 33 % du tonnage brut de la flotte mondiale.

Elle constituera le quatrième pilier du cadre réglementaire international aux côtés des conventions SOLAS (sécurité des navires), STCW (formation et brevets des navigants) et MARPOL (lutte contre la pollution).

Ce texte a pour but d'assurer aux marins des conditions de vie et de travail décentes ; tout est passé en revue : le bien-être à bord, le contrat de travail, les heures de travail et le repos, les soins médicaux, le rapatriement, la procédure de réclamation... Il a pour but aussi d'éviter le dumping social, et la concurrence sauvage entre compagnies.

Enfin, un certificat de travail maritime sera rendu obligatoire et exigé au moment des inspections par l'état du pavillon, et celui du port.

Cette dernière disposition est un réel progrès : si le but de l'expédition maritime est bien de transporter des marchandises de port en port, cela ne doit pas se faire n'importe comment, ni avec des conditions dégradées, pour les marins vivant et travaillant à bord.

Cette convention pourrait produire ses effets et s'appliquer vite maintenant : on peut l'espérer en 2011-2012.

G.P

SIMULATEUR

Nous nous sommes rendu Roger GUILLOU et moi-même le jeudi 26 mars dans le quartier de l'Eure visiter le simulateur électronique de manœuvre portuaire. Nous avons été reçus par un pilote instructeur et deux autres pilotes.

Après présentation des éléments tels que les données du poste, du navire (tonnage, tirant d'eau etc.) de la manœuvre à exécuter, l'exercice est lancé. Il dure 1 h environ avec respect des procédures réelles (VHF, utilisation des remorqueurs ...). L'instructeur est actif ; en temps réel, il gère les manœuvres de remorqueurs et des autres navires, il provoque des situations d'imprévus (avaries), il fait évoluer la météorologie, etc....



Nous pénétrons avec les deux pilotes dans la salle de projection impressionnante, 15 mètres par 15 mètres avec 6 mètres de hauteur de plafond. A partir d'un écran panoramique de 270°, sont reconstituées sur images numériques les caractéristiques des différents sites couverts par la zone de pilotage du Havre, la rade et les bassins du Havre, les ports d'Antifer et de Fécamp. Le but recherché, hormis l'étude des réactions du navire en situation réelle, est l'entretien des connaissances telles que la topographie des lieux, les règlements locaux, les consignes internes ou l'utilisation des instruments.

Il permet aussi le perfectionnement de manœuvres en conditions particulières, telles que dans la brume ou en situation d'urgence, et de comprendre les causes d'une mauvaise manœuvre. Le système prend en compte la force des courants et des vents, les tirants d'eau et d'air du navire conjugués aux effets d'hélice, de berge ou de souille. La passerelle est fixe, mais les modalités exactes sont reproduites sur l'écran et le mal de mer n'est pas exclu par forte houle devant l'entrée du port de Fécamp !

Chaque pilote a effectué un exercice, puis ce fût le débriefing.

Une critique objective est donnée par l'instructeur. Des phases de l'exercice sont relues. Puis une analyse par un dialogue ouvert entre les pilotes.

Quelle belle matinée, nous sommes repartis éblouis et heureux.

Merci a nos amis les pilotes.

R.S

SOLIDARITE DES GENS DE MER



Aussi loin que porte ma mémoire, j'ai toujours entendu relater des faits de solidarité entre les hommes à bord d'un navire comme à l'égard des navires eux-mêmes comme si cette solidarité allait de soi dans un univers rude et sans complaisance. Après avoir lu beaucoup de récits de sauvetages, de remorquages, de naufrages, j'ai pu observer personnellement certains faits qui correspondaient bien à toutes ces histoires que l'on racontait, et que ces hommes, ces équipages étaient prêts à mettre leur vie en jeu pour en sauver d'autres.

La mer ayant toujours exercé une étrange fascination sur l'humanité (peut être parce qu'elle fut à l'origine de la vie) reste un milieu hostile comme le sont les déserts et la haute montagne. Elle représente pour cette raison l'aventure en soi et reste le théâtre d'innombrable cas de solidarité.

Cette fraternité et cette solidarité des gens de mer est bien connue et a toujours fait l'admiration des terriens que nous sommes. Ces deux vertus sont tellement ancrées dans les gènes des gens de mer qu'elle s'applique également aux navires. Ces navires qui semblent se comporter comme des humains, à telle enseigne qu'ils sont baptisés, qu'ils sont titulaires d'un acte de nationalité (la francisation dans notre pays) et qu'ils terminent souvent leurs jours dans un cimetière marin. Toute leur vie, ces navires auront été l'objet de soins attentifs et lors de naufrages de nombreux équipages auront fait preuve de réelles qualités de solidarité pour sauver hommes et navires. Enfin, pour clore ce chapitre, on aura constaté que dans certaines circonstances des navires se seraient rebellés contre des équipages de forbans qui leur avaient fait remplir des missions indignes. On raconte qu'un navire qui s'était illustré lors de nombreux sauvetage et d'escorte de civils pendant la dernière guerre avait été affecté à des trafics de toutes sortes après la guerre et s'était arrêté comme épuisé par ces missions peu reluisantes.

Cette solidarité s'applique aux navires modestes, navires de guerre ou marchands mais aussi sur des navires de plaisance, magnifiques formules 1 menés par des gens exceptionnels comme Isabelle Autissier : Le 15 janvier 1999, Isabelle Autissier déclenche sa balise Argos à 15 heures 23. Elle se trouve entre la Nouvelle Zélande et le Cap Horn lors d'une course autour du monde en solitaire, une mer démontée et des creux de 12 à 15 mètres. A la suite d'une erreur de pilotage elle a chaviré. A 133 milles de là, Giovanni Soldini se déroute pour la rejoindre. Le mardi 16 janvier, Giovanni Soldini parvient à la sauver. Ces coureurs, outre leur navire ultra perfectionné, gèrent des intérêts importants, pourtant lorsque l'un d'eux est en difficulté, ils n'hésiteront pas à s'entraider. Solidarité ? Peut-être pas seulement mais quand même.

Solidarité ! Elle s'applique également entre les états : souvenez-vous du sous-marin soviétique renfloué par la marine britannique.

Une autre forme de solidarité : en 1894, la Société des Œuvres de Mer affrétera un navire pour améliorer le sort des 15 000 marins qui partent chaque année sur les bancs de terre neuve pêcher la morue. Les conditions de vie sont telles qu'un supérieur général réunit plusieurs responsables de grands journaux parisiens pour financer cette assistance et permettre l'acheminement du courrier (les marins sont absents 7 à 8 mois).

Solidarité toujours lorsque les pêcheurs côtiers organisent le secours en mer au début du 19^{ème} siècle. A l'aide de leurs propres embarcations, ils portent secours à leurs collègues en difficulté, se déplaçant à l'aviron ou à la voile. Ces hommes totalement bénévoles interviennent dans des conditions climatiques invraisemblables. La Société Nationale de Sauvetage en Mer existe toujours et continue d'intervenir dans ces conditions aussi périlleuses avec des moyens modernes sans doute, mais les mêmes valeurs demeurent : courage, bénévolat, solidarité.

Solidarité enfin, lorsque des bénévoles accueillent des marins de toute nationalité qui naviguent toujours dans des conditions difficiles, inhumaines souvent.

Je ne suis ni naïf ni angélique et l'on pourra toujours m'opposer plusieurs situations où les gens de mer n'auront pas fait preuve de fraternité ni de solidarité, qu'importe, je continuerai de croire dans ces valeurs.

R.G

BREVES

- Notre ami Michael Ludwig, Pasteur de la Deutsche Seemann-Mission vient de recevoir des mains de l'Ambassadeur d'Allemagne en France le prix de l'amitié Franco-allemande, en reconnaissance de son engagement exceptionnel au service des relations franco-allemandes et de sa contribution à l'approfondissement de l'amitié entre l'Allemagne et la France.
- Un espace privé pour les membres de l'AHAM vient d'être créé sur le site de l'association. Cette rubrique se veut être un vecteur d'information continu sur nos activités et notre fonctionnement interne.



Un mot de passe a été communiqué par courriel aux adhérents disposant d'une adresse mail.

Rendez-vous sur « accès membres » du site www.seamensclub.fr

Le **CREDIT AGRICOLE DE
NORMANDIE SEINE**

subventionne l'expédition de ce bulletin : qu'il en soit ici remercié.